

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation 25 juin 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-267200558-20260702-CA202607-DEL7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2026

Nombre de conseillers

en exercice 13

présents 12 (+ 1 pouvoir)

votants 13

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

LE DEUX JUILLET à dix-sept heures trente,

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de La Ferté-Bernard, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Président.

Étaient présents : M. Didier REVEAU ; Mme Sylvie SEQUEIRA ; M. Christophe BISI ; Mme Christelle POURCEAU ; M. Jean de FONTANGES ; Mme Angélique GOURAUD ; Mme Patricia EDET, Mme Marie-Carmen BOUVIER ; M. René JUSTICE ; Mme Eliane LELONG ; Mme Marine BOUCHARD ; M. Georges BERCY.

Excusés :

Mme Sylvie LEMOINE

(Pouvoir donné à M. Jean de FONTANGES)

M. Jean de FONTANGES a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**ADHESION AU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT PROPOSÉ PAR LE CENTRE DE
GESTION DE LA SARTHE**

Le Conseil d'administration ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 135-6 et L. 452-43 ;

Vu le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 6 mars 2026 du Président du Centre de gestion de la Sarthe portant mise en place du dispositif de signalement pour les collectivités et établissements publics de son ressort ;

Vu l'information préalable du Comité social territorial en date du 21 mai 2026 ;

Vu le rapport du Président.

CONSIDÉRANT l'obligation pour les employeurs publics territoriaux de mettre en place un dispositif de signalement permettant aux agents victimes ou témoins de violences, discriminations, harcèlement, agissements sexistes ou actes d'intimidation de signaler les faits et d'être accompagnés.

CONSIDÉRANT la possibilité de confier cette mission au Centre de gestion dans le cadre d'un dispositif mutualisé régional confié aux Centres de gestion des Pays de la Loire et géré par la société QUALISOCIAL jusqu'au 9 juillet 2027, renouvelable jusqu'en 2029.

Après avoir délibéré ;

- **APPROUVE** l'adhésion du Centre Communal d'Action Sociale de La Ferté-Bernard au dispositif de signalement assuré par le Centre de gestion de la Sarthe dans le cadre du marché régional coordonné par le Centre de gestion de de la Loire-Atlantique.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Mme la Vice-Présidente à signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement avec le Centre de gestion de la Sarthe.
- **PREND ACTE** qu'aucune facturation ne sera appliquée dans un premier temps. Toutefois, au regard de l'évaluation du dispositif, un tarif pourra être instauré à compter de l'année 2027 et révisé annuellement. La définition et la révision de ce tarif donneront lieu à la signature d'avenants à la présente convention.

Adopté à l'unanimité des membres votants,

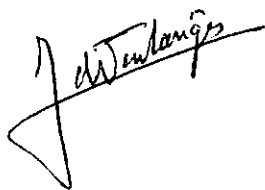
Voix pour : 13

Voix contre : 0

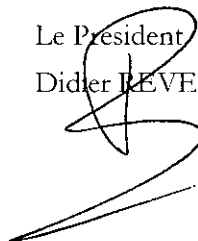
Abstentions : 0

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Jean de FONTANGES



Le Président
Didier LEVEAU



Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée.